

Délibération autorisant M.le Maire aux dépenses d'investissement 2025

Le conseil délibère pour autoriser le maire à engager des crédits d'investissement 2025 avant le vote du budget, à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente. Cela représente environ 25 000€ TTC. Cette somme pourrait être affectée pour des dépenses concernant les opérations suivantes :

- Equipement de cantine
- Aménagement du village
- Opération 100 Divers
- Equipement outils de travail

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Délibération concernant la vente des appartements de l'ancien presbytère

Le conseil délibère sur la signature de la vente de 3 appartements :

- Lots 2 et 5 correspondant à l'appartement en dessous de la cantine : 55 000€ brut.
- Lot 4 et 6, celui le plus en état, 75 000€ brut
- Lots 3 et 7, anciennement appartement loué à Mme LAMB : 53 000€ Brut

Ces prix bruts comprennent 15 000€ (5000 euros par appartement) de rémunération pour l'agence immobilière au total, ce qui nous amène à un total de 168 000€ net vendeur pour les 3 appartements.

Une entreprise va intervenir avant la vente pour effectuer une recherche de fuite sur l'appartement en dessous de la cantine, afin de trouver d'où provient le problème d'humidité.

Les lots ont été divisé par le géomètre afin que la cantine qui restera de propriété communale, ne soit pas incluse dans la copropriété. La commune reste propriétaire pour l'instant du 4ème appartement occupé par Marc SAGE.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'autorisation au maire pour la signature relative à la vente de ces appartements

Délibération acceptant la convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance » et mandat au cdg69 pour mener la procédure

A partir de janvier 2026, la commune en tant qu'employeur devra proposer une mutuelle santé pour ses agents (comme cela est déjà le cas pour les employeurs privés).

Deux solutions s'offrent à la Mairie pour sa mise en place :

- Soit la commune peut traiter avec des assureurs, prestataires pour ce service.
- Soit la commune donne mandat par convention au centre de gestion (CDG) qui négocie pour l'ensemble des communes volontaires auprès des prestataires.

Dans ce dernier cas, nous leur confions la négociation, puis ils reviendront vers nous avec des offres que nous serons libres d'accepter ou non. La plupart des communes de la CCPA ont opté pour cette option.

Compte-rendu du Conseil Municipal

17 Décembre 2024
Début à 20h00

Présents (13/15) : Florent CHIRAT ; Cédric BLANC ; Valérie GUIRAL ; Gaëlle GUINET ; Alain FARJOT ; Freddy GOUTTE ; Marie-Charlotte CHAMFRAY, Sylvie CARRET, Solange PEYLABOUD ; Baptiste DELORME ; Aurélie BOUVY ; Cyrille GOUTTE ; Bertrand GIROUD ; Thierry VANEL

Absents excusés : Romain VERNY

Secrétaire de séance : Marie-Charlotte CHAMFRAY

Pour recevoir la version mail :
cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



PANNEPOCKET

Cette mission confiée au CDG n'entraîne pas de frais pour la commune.

Pour rappel, une convention prévoyance a été proposée aux agents communaux dès janvier 2025 comme demandé par la loi.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention risque santé avec le CDG.

Délibération autorisant l'emploi des jeunes travailleurs

Dans le cadre de notre recherche de solution pour le poste du temps périscolaire à l'école de 16h30 à 18h30, nous avons une personne mineure (17 ans) qui a rejoint l'équipe périscolaire.

En plus de l'autorisation parentale, cette embauche nous oblige à prendre à une délibération autorisant l'emploi de jeunes travailleurs pour une mission déterminée.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Délibération : mise en place une convention avec la Micro-crèche « Comme à la maison »

Proposition d'une convention avec la Micro-Crèche,

Contexte :

Depuis 2012, la Mairie a mis à disposition un local aménagé pour un montant de 149 000€ (reste à charge à l'époque pour la commune de 12 600€, déduction faite des subventions de la CAF, du conseil général et de l'Etat.

Dans son aménagement initial, la commune avait pris en charge l'équipement électroménager (machine à laver, lave-vaisselle, sèche-linge, etc....). Il n'y avait pas d'accord en cours concernant la prise en charge du renouvellement de ces équipements.

Pour clarifier ce point et mettre à jour certains usages, une convention est proposée, comportant les points principaux suivants :

- Mise à disposition des locaux à titre gracieux et prise en charge des fluides.
- Collecte des déchets : Mise en place d'un système tampon géré par les agents communaux pour l'évacuation des déchets pour donner suite à la réforme de la collecte.
- Mise à disposition pour la micro-crèche de la salle périscolaire attenante de 07h30 à 16h30 tous les jours scolaires, mercredis et vacances.
- Accord d'une subvention annuelle pour le renouvellement du matériel électroménager : la Mairie propose 250€ / an, versée sous forme de subvention, afin que l'association puisse renouveler le matériel électroménager quand cela est nécessaire.

Florent CHIRAT précise qu'il est important de soutenir cette association qui, comme l'APE pour la cantine, assume des missions d'intérêt public pour la petite enfance et propose un service aux familles pour la garde des enfants.

Cette convention est proposée pour 3 ans, avec un bilan annuel, et reconductible tacitement. Elle sera applicable rétroactivement au 01/01/2025.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de convention à la Micro-Crèche.

Délibération définissant l'élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)

Florent CHIRAT explique que la loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023 confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique. Les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en utilisant un portail cartographique du ministère de la Transition énergétique.

Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables en organisant la planification, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant des procédures administratives.

Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturel, agricole, forestier et culturel.

Florent CHIRAT indique que la commune s'est associée à la Communauté de commune du pays de l'Arbresle (CCPA) et aux autres communes membres pour organiser la concertation publique. Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Consultation électronique sur le site de la CCPA
- Communiqué de presse
- Affichage sur panneau Pocket

Un débat communautaire a eu lieu le 19 décembre 2024 portant sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables les modifications proposées suite à la concertation ont été acceptées à l'unanimité.

Florent CHIRAT propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR annexées à la présente délibération.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération.

Débat d'orientation budgétaire

Marie-Charlotte CHAMFRAY présente un premier bilan du compte administratif 2024. Ces chiffres seront définitifs et arrêtés lors du vote du compte administratif et du compte de gestion lors du CM de mars 2025. Un état détaillé des finances avec son analyse sera alors présenté dans le prochain St Ju-Lien.

BUDGET 2024 réalisé :

FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 482 040.43 €

DEPENSES : 424 584.25 €

Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 57 456.18 € (recettes – dépenses réalisées 2024)

Nous constatons un budget de fonctionnement stable par rapport à l'année 2023, en partie dû aux peu d'aléas rencontrés sur la salle polyvalente en 2024, ainsi qu'à la voirie où les travaux se sont décalés sur 2025. En revanche, les consommables et énergies sont en augmentation par rapport à N-1, la commune a également eu recours à un prestataire extérieur pour le ménage effectué à l'école et sur les bâtiments communaux pour palier à l'absence d'un agent d'entretien. Cette dépense n'était pas prévue sur le budget prévisionnel 2024.

Le bilan 2024 montre néanmoins un budget équilibré et maîtrisé.

INVESTISSEMENT :

RECETTES : 107 575.95 €

DEPENSES : 52 337.27 €

Soit un résultat d'investissement excédentaire de 56 238.68 € (recettes – dépenses réalisées 2024).

Les recettes d'investissements comprennent la perception de la moitié de la subvention du département qui a été accordée sur le projet d'aménagement du village, soit 50 000€. Une avance de trésorerie non négligeable pour aller vers une phase de travaux sur 2025.

Débat d'orientation budgétaire BP2025

A la suite de la présentation de la situation financière de la commune, il convient de débattre et proposer les différents projets d'investissement à venir et leur possible financement. Plusieurs sujets sont évoqués pour 2025 :

- Début des travaux de l'espace loisir sur le projet d'aménagement du village
- Extension de la cantine avec création d'un WC et d'un vestiaire
- Renouvellement matériel informatique
- Réaménagement de la banque d'accueil de la mairie et réfection de la salle du conseil
- Frais de bureau d'études dans le cadre de la modification PLU

Les réflexions sont lancées, les conseillers municipaux seront amenés à se prononcer lors du vote du budget primitif le 28/03/2025.

Point sur le travail des commissions

VOIRIE :

Cyrille GOUTTE informe que suite aux dernières précipitations, des talus se sont affaissés sur des chemins communaux. Une entreprise a été sollicitée pour curer les fossés et stabiliser les talus.

La commission doit programmer les travaux pour 2025 pour les voies communautaires (à partir de l'enveloppe allouée par la CCPA) et pour les voies communales (sur le budget communal).

Pour les voies communautaires : le curage des fossés et le passage du lamier sont programmés sur les prochaines semaines.

SCOLAIRE :

Valérie GUIRAL précise qu'un rdv a été programmé avec le prestataire Girerd nettoyage pour définir précisément les tâches sur l'année à venir sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Le conseil est informé que des réunions sont à prévoir prochainement avec la CAF et la CCPA pour préparer la nouvelle convention territoriale globale (CTG) qui définit le partenariat dans le cadre des animations mises en place pour la petite enfance et l'enfance (périscolaire, centre de loisirs).

BATIMENTS :

Cédric BLANC rapporte le travail de la commission sur le projet d'aménagement de la cantine scolaire afin de dégager du volume pour adapter la cuisine, d'implanter des sanitaires et un vestiaire. L'atelier MACO a proposé plusieurs options techniques, un chiffrage est en cours auprès des artisans afin de calibrer le montant du projet. Le conseil devra ensuite se positionner sur l'option retenue et l'engagement des travaux sur 2025.

Un 1er aménagement (ne nécessitant pas de travaux) est prévu sur les vacances de février pour installer du matériel d'occasion acquis par la mairie à la commune de Saint Romain de Popey avec la participation financière de l'APE.

COMMUNICATION :

Gaëlle GUINET explique qu'il y a de bons retours sur le bulletin municipal distribué ce début d'année, à l'exception d'une « petite coquille » sur l'article du club des anciens.

L'accueil des nouveaux arrivants est fixé le dimanche 27/04/2025 à 10h30 à la maison des associations, jour de marché.

CADRE DE VIE :

Baptiste DELORME a validé le devis pour l'achat des fleurs annuelles, la plantation avec agents et bénévoles est programmée le vendredi 09/05/2025.

Le frelon asiatique : Aurélie BOUVY s'est proposée comme référente au sein du conseil municipal pour animer au niveau communal le réseau mis en place par la communauté de communes afin de maîtriser ce prédateur des abeilles.

Les apiculteurs de la commune, très mobilisés sur ce sujet, se sont constitués en association et vont proposer avec le réseau communautaire des solutions de piégeage.

Dans le cadre des semaines de l'environnement, animées par la CCPA de début mai à mi-juin, Florent CHIRAT propose d'organiser une porte ouverte sur l'aire de stockage des déchets végétaux à l'ancien marché aux fruits afin d'inciter les habitants à utiliser cette aire ainsi que le broyat obtenu. Cette animation pourrait permettre également une présentation des enjeux défendus par l'association St Juliénoise de lutte contre le frelon asiatique.

ACTION SOCIALE :

Thierry VANEL fait le point sur le développement d'un «p'tit temps », notamment sur la rencontre technique du 12/02 à Chevinay pour se familiariser avec le logiciel. Il y a actuellement 50 bénévoles sur les 5 communes, il reste maintenant à promouvoir le dispositif pour intéresser des bénéficiaires sur nos communes.

Solange PEYLABOUD rappelle que l'ADMR a proposé une matinée « bugnes » sur les communes le 09/02 afin de soutenir le fonctionnement de l'association. Merci aux bénévoles et aux participants.

L'activité portage de repas peine à s'équilibrer financièrement. La part de subvention de la commune n'a pas bougé depuis de nombreuses années, aussi, l'association nous sollicite pour augmenter notre participation de 1.20€ à 2€/repas. Pour rappel, cette subvention communale permet de diminuer le coût du repas pour les bénéficiaires du village.

BIBLIOTHEQUE :

Aurélie BOUVY informe que l'exposition de Philippe Vogel (tableaux sur des paysages de Saint Julien) dans les locaux de la bibliothèque, rencontre un franc succès. Un club de lecture est programmé le mardi 25/02 à la bibliothèque sur le thème de l'Ailleurs (auteurs étrangers). La distribution du livre aux bébés nés en 2024 est prévue prochainement pour les enfants concernés sur la commune dans le cadre du dispositif national « Premières pages ».

ASSOCIATIONS :

Alain FARJOT résume la rencontre avec les P'tits gones du 09/02 dans le cadre de l'organisation de la vogue 2025. Ils souhaitent réimplanter la vogue dans le centre du village : manège, snack, buvette, bal et repas du dimanche. Un prochain rdv est programmé pour bien rappeler les enjeux et préciser l'organisation. La demande sera tranchée lors du prochain CM.

Questions diverses

- Procédure de modification du PLU :
 - Florent CHIRAT explique que la procédure est en cours avec le bureau d'études, une réunion avec les personnes publiques associées est programmée le lundi 3 mars à 14 h 00 afin de leur présenter le projet.
 - Pour rappel, l'objectif principal de cette procédure est l'ouverture partielle de la zone à urbaniser à la sortie du village côté route de Saint Romain. Une enquête publique suivra le retour des services de l'état.
- Dans le cadre du programme France Mobile pour la couverture des zones blanches en téléphonie mobile, le département du Rhône a reçu une dotation de 4 sites supplémentaires pour 2025. Aussi, nous sommes sollicités pour signaler d'éventuelles zones blanches pour la couverture 4G sur la commune. Merci de nous signaler en mairie toute remarque de votre part à ce sujet avant le 10 mars.
- La commune de Bibost rénove sa salle des fêtes sur 2025, aussi, ils nous sollicitent pour mettre à disposition de leurs associations la maison des associations sur certains créneaux durant les travaux. Réponse favorable.
- Nous avons reçu un courriel du club de foot des bigarreux (club de jeunes) : pour nous informer d'un projet de fusion avec le club de Bessenay et celui de Montrottier / Monts du Lyonnais (avec lequel Saint Julien est associé). Ce club jeunes, adultes, loisirs regrouperait 5 communes (Bibost, Brullioles, Montrottier, St Julien, Bessenay). Une assemblée générale extraordinaire est prévue le 14 mars à 19 h 30.
- Date à retenir : inauguration du composteur de biodéchets sur le parking de la salle polyvalente le samedi 22 mars à 11 h 00.

Prochain conseil le vendredi 28/03/2025 à 20h

Nouvelle fusion à l'Office de Tourisme des Monts du Lyonnais

Depuis le 1er janvier 2025, la « Destination Monts du Lyonnais » a changé de statut, passant d'une association à une Société Publique Locale (SPL).

Autrefois, l'Office de Tourisme intercommunautaire regroupait trois communautés de communes : la CC du Pays Mornantais, la CC Vallée du Garon et la CC Monts du Lyonnais. Aujourd'hui, une dynamique s'installe avec la création d'une nouvelle entité la SPL Destination Monts du Lyonnais. La création de cette nouvelle structure est à l'initiative des 5 communautés de communes qui composent notre destination : la CC Monts du Lyonnais, la CC du Pays Mornantais, la CC Vallée du Garon la CC Pays de l'Arbresle et la CC Vallons du Lyonnais.

L'objectif est de promouvoir et développer le tourisme sur l'ensemble de ce magnifique territoire. Cela implique quelques changements de structuration, notamment l'évolution des horaires d'ouverture de certains bureaux d'information touristique et la fermeture de celui de Brindas.

La stratégie touristique englobe dorénavant, sur tous les aspects, les cinq collectivités citées plus haut avec des supports de communication communs.

Pour le site internet rien ne change, retrouvez l'ensemble de notre offre touristique et nos animations sur www.montsdulyonnaistourisme.fr.

CCPA

« Tuclicou » des ateliers numériques pour apprendre à son rythme

Dans l'objectif de favoriser l'inclusion numérique, le Conseiller Numérique de la Maison France Services du Pays de L'Arbresle renouvelle les ateliers collectifs à destination de tous !
Au programme de ce début d'année, des ateliers gratuits et ouverts à tout public adulte pour se familiariser à la pratique numérique sont proposés sur les dates et thématiques suivantes :

- Mardi 4 février 9h30 : déposer et vendre sur internet (Le bon coin)
 - Mardi 11 février 9h30 : découvertes des bases courriels/mails (Gmail)
 - Mardi 18 février 9h30 : acheter sur internet : principes de base, fonctionnement et sécurité
 - Mardi 25 février 9h30 : communiquer avec ses proches (WhatsApp)
 - Mardi 4 mars 9h30 : scanner depuis son smartphone
 - Mardi 11 mars 9h30 : Transférer ses photos sur PC depuis son smartphone
- Lieu : L'Arborescence, 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle.

Durée : 1h30 en petit groupe de cinq participants au maximum

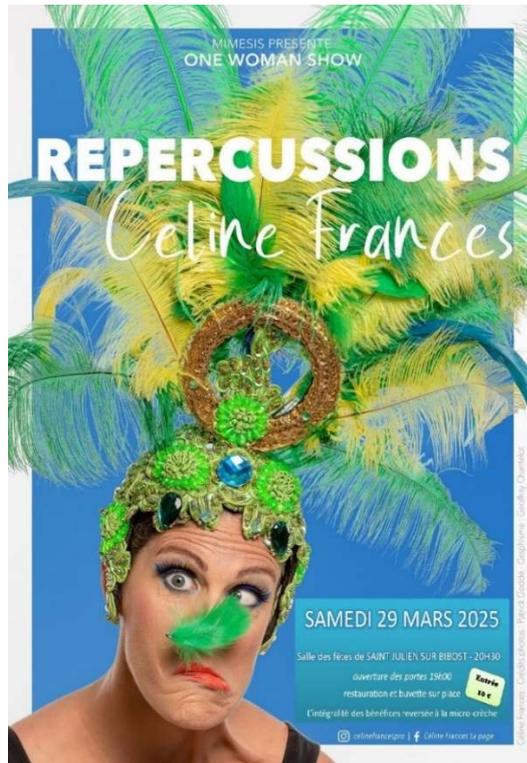
Ordinateurs à disposition si besoin.

Inscription nécessaire auprès du conseiller numérique : 07.61.83.51.33

D'autres ateliers sont d'ores et déjà prévus pour la suite ! Et bien sûr, vous pouvez toujours contacter le Conseiller Numérique pour un rendez-vous individuel !

Vie du village

Micro-Crèche Comme à la Maison



A votre agenda

Février 2025

Samedi 22

Soirée Raclette des P'tits Gones

Dimanche 23

Assemblée Générale de l'inter-société

Mars 2025

Vendredi 14

AG extraordinaire à la salle du trapèze, rue du nord à Bessenay à 19h30 (fusion ou non fusion absorption entre les 3 clubs de Football : Monts Lyonnais, Bessenay et SC Bigarreux)

Samedi 29

One Woman Show Micro-Crèche